



# ALBIOMA

## COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS LA DÉFENSE, LE 31 MAI 2013

# DIVIDENDE DE L'EXERCICE 2012

## Option pour le paiement en actions nouvelles

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2013 a approuvé le versement d'un dividende de 0,59 euro par action pour l'exercice 2012, avec une option, à hauteur de 50 % du dividende mis en distribution, soit 0,295 €, pour le paiement en actions nouvelles de la Société, le solde du dividende étant, en cas d'exercice de l'option, versé en numéraire. L'option ne pourra être exercée que pour la totalité de la fraction du dividende (soit 50 %) pour laquelle elle est offerte. À défaut d'option pour le paiement en actions dans le délai imparti, le dividende sera payé en intégralité en numéraire.

Le dividende sera détaché de l'action le 10 juin 2013. Les positions retenues pour le paiement du dividende seront arrêtées (*record date*) respectivement le 7 juin 2013 après bourse pour le paiement en actions et le 12 juin 2013 après bourse pour le paiement en espèces. Les actionnaires pourront exercer leur option du 10 juin 2013 inclus au 25 juin 2013 auprès des intermédiaires financiers teneurs de leurs comptes titres. Pour les actionnaires inscrits au nominatif pur, l'option est exercable auprès de BNP Paribas Securities Services, établissement chargé du service titres et de la tenue du registre nominatif de la Société.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende en cas d'exercice de l'option a été fixé à 12,24 euros, soit 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant du dividende décidé par l'Assemblée Générale et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces versée par la Société et correspondant à la différence entre le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée et le prix de souscription du nom d'actions immédiatement inférieur.

Le dividende versé en espèces sera mis en paiement et les actions nouvelles remises en paiement du dividende en cas d'exercice de l'option seront livrées le 5 juillet 2013. Ces actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris à compter du 5 juillet 2013. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts d'Albioma et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, elles seront, à compter de leur émission,



entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social d'Albioma (ISIN : FR0000060402, mnémonique ABIO).

## **Avertissement**

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (4°) et 212-5 (5°) du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de l'article 13 et de l'annexe III de l'Instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005 modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public ou d'achat de titres financiers.

Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et règlements applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et règlements applicables.

L'option relative au versement du dividende décrite ci-dessus n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, aux États-Unis, au Japon, en Italie ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale.

Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et sa situation financière, il convient de se référer au document de référence d'Albioma (anciennement Séchilienne-Sidéc) disponible sur son site Internet, [www.albioma.com](http://www.albioma.com), en apportant une attention particulière au chapitre 4 « Facteurs de risques ».

---

### **A PROPOS D'ALBIOMA**

Fort d'un savoir-faire unique développé à partir de la bagasse (coproduit du sucre de canne), ALBIOMA produit de l'énergie électrique en valorisant par cogénération toutes les formes de biomasse. Son ambition est d'être reconnu comme le partenaire de référence des agro-industriels dans la valorisation à haute efficacité énergétique de la biomasse sans conflit d'usage. En complément, ALBIOMA développe et exploite des projets solaires à forte rentabilité.

**Pour plus d'informations, consultez [www.albioma.com](http://www.albioma.com)**

---

#### **CONTACTS MEDIAS - LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS**

**LUC PERINET-MARQUET**  
lperinet@lpm-corporate.com  
+33 (0)1 44 50 40 35

**CONSTANCE GUILLOT-CHENE**  
cguillot-chene@lpm-corporate.com  
+33 (0)1 44 50 40 34

---

#### **CONTACTS INVESTISSEURS**

**JULIEN GAUTHIER**  
julien.gauthier@albioma.fr  
+33 (0)1 41 16 82 75